

séance ordinaire du Conseil communal du 12.05.2025

Présidence : Olivier Maggioni

Procès-verbal 27/2025

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour du 12 mai 2025
2. Approbation du procès-verbal du 31 mars 2025
3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal
4. Démission et élection à la Commission des pétitions
5. Préavis n° 05/2025 : Auberge Communale - assainissement énergétique - demande de crédit d'étude de CHF 110'000.- TTC
6. Préavis n° 06/2025 : Réponse à la motion déposée le 19 février 2024 par Mmes Véronique Blanc et Daniela Roux : Règlement communal des subventions aux parents plaçant leurs enfants dans les structures de garderie privée
7. Postulat Fabio Cappelletti (Indépendant de droite) « Un réseau d'accueil de jour indépendant pour Le Mont »
8. Postulat Nicolas Dupuis (UDC et indépendants de droite) « Zone 30 Martines, un échec programmé »
9. Interpellation Barry Lopez (AM) « Le Mont, le centre de la durabilité ? »
10. Interpellation Barry Lopez (AM) « Quid de la sécurité ? »
11. Interpellation Brigitte Besson (MC) « Le Mont et ses antennes 5G »
12. Interpellation Kate Muddiman Frey (MC) « Politique foncière et stratégie d'acquisition immobilière »
13. Communication de la Municipalité
14. Communication du Président et du Bureau
15. Retours sur la consultation de l'Avant-projet de révision de la Loi sur les communes
16. Propositions individuelles et divers

Le Président, **Olivier Maggioni**, ouvre la séance à 20h00 à la salle du Conseil communal, et salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les membres du Conseil communal, l'huissière et la secrétaire, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les membres du public présents.

Sont présents : 55 Conseillères et Conseillers

Sont excusés : Mmes Viviane Prats Alvarez, Frédérique Beauvois, Chimène Maraviglia, Catheline Reymond Oppikofer, et MM. Richard Nicole, Jean-Pierre Moser, Pascal Menétrey, Marc Maillard et Gaétan Gumy

Absent : Rafael Fernandez

Le quorum est atteint.

1. Approbation de l'ordre du jour du 12 mai 2025

Ajouts et modification

- **Ajout du point 3 :** Lettres et pétitions adressées au Conseil communal

Accepté à l'unanimité.

- **Inversion des points 7 et 8**

Le postulat de M. Fabio Cappelletti (Indépendant de droite) venant ainsi se placer après le préavis n° 06/2025

Accepté à l'unanimité.

- **Ajout du point 12 : Interpellation de Mme Kate Frey (MC)** « Politique foncière et stratégie d'acquisition immobilière »

Acceptent : 39 Refusent : 4 Abstentions : 11

- **L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.**

La numérotation est décalée en fonction.

2. Approbation du procès-verbal du 31 mars 2025

- **Le procès-verbal du 31 mars 2025 est accepté à l'unanimité.**

3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal

Le Président donne lecture du courrier reçu de l'AEM (Association En Martines) - Inquiétudes concernant le postulat « zone 30 Martines – un échec programmé ». ¹

Le Président donne lecture du courrier reçu de la Société de pétanque du Mont-sur-Lausanne « Inégalité de traitement des sociétés locales ». ²

¹ Sur le site internet communal, annexé au procès-verbal

² Sur le site internet communal, annexé au procès-verbal

4. Démission et élection à la Commission des pétitions

Le Bureau a reçu la démission de la **Commission des pétitions** avec effet au 30.04.2025 de M. Christophe Blanc. Le président donne lecture de son courrier.³

En vue de son remplacement, le groupe Alliance montaine présente la candidature de

M. Alexandre Cevey, qui accepte son élection.

5. Préavis n° 05/2025 : Auberge Communale - assainissement énergétique - demande de crédit d'étude de CHF 110'000.- TTC

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

Mme Ariane Annen Devaud donne lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. Jean-Pascal Blanc donne lecture des conclusions du rapport de la COFIN.

M. Olivier Balmer est surpris que la commission ad hoc rejette ce préavis alors qu'elle laisse ouvertes des questions qui auraient pu être posées à la Municipalité pour certaines, ou dont les réponses seront certainement apportées par l'étude demandée. Le montant de cette demande de crédit peut paraître élevé, mais cette rénovation fait appel à des connaissances techniques particulières qui ont un coût auquel il est difficile d'échapper. Il invite à accepter le préavis, conformément aux conclusions de la COFIN.

M. Philippe Hayward demande s'il y aura un seul préavis pour les trois catégories de travaux indiquées dans le rapport de la COFIN, ou est-ce qu'il y aura un préavis pour chacune d'elles ?

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, précise que si cette demande de crédit d'étude est acceptée, l'étude et le préavis qui s'ensuivraient proposeront une évaluation pour chacun des trois chapitres. Libre ensuite au Conseil communal d'amender ou pas le futur préavis concernant tels ou tels travaux.

Mme Kate Frey, membre de la commission ad hoc, estime que si le Conseil communal doit se prononcer sur l'enveloppe énergétique de ce bâtiment, il serait alors pertinent de s'intéresser à la consommation énergétique de tous les bâtiments communaux. Si le restaurant doit fermer durant les travaux, il faudra indemniser les tenanciers, la Commune étant le bailleur. L'assainissement de ce bâtiment historique n'est pas une priorité.

M. Olivier Descloux, municipal, informe que les frais énergétiques qui sont à la charge des tenanciers ont augmenté de 37% en trois ans, ceci va devenir problématique à l'avenir si rien n'est entrepris. Un plan de rénovation concernant l'ensemble des 31 bâtiments communaux est en cours d'élaboration. Une nette amélioration est attendue pour l'Auberge communale qui est un bâtiment classé qu'il faut entretenir. La fermeture du restaurant sera effectivement obligatoire durant les travaux. La Commune a dépensé de l'argent pour l'Auberge communale mais elle a également touché des revenus.

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, informe que depuis 2008, le revenu total des loyers (Auberge et appartement) se monte à CHF 1'126'000.-.

M. Fabio Cappelletti, membre de la COFIN, n'est pas convaincu par l'urgence de s'attaquer à l'assainissement énergétique et à la mise en valeur de ce bâtiment. Il trouve cependant urgent de s'occuper des problèmes d'humidité. Si ce préavis est refusé, il n'y aura pas d'étude. La Municipalité sera obligée de revenir avec une demande de crédit pour l'évaluation des travaux à effectuer pour réduire l'humidité du sous-sol. Il invite le Conseil communal à accepter ce préavis et à discuter des travaux qui auront été évalués grâce à l'étude lors de la présentation du prochain préavis.

M. Antoine Chamot soutient ce préavis mais le montant de ce crédit l'interpelle. En faisant un petit calcul - coût moyen de CHF 300.-/heure, 8 heures/jours = 360 jours/homme, ce qui représente 36 jours de travail

³ Annexée au procès-verbal, sur le site internet communal

par intervenant qui seraient au nombre de 10 – cela paraît un peu excessif. Mais comme il est indiqué dans le préavis que cas échéant cette somme sera balancée sur le crédit d'ouvrage, il sera alors soulagé de prendre connaissance des détails concernant l'utilisation de ces CHF 110'000.-.

M. Olivier Balmer explique que sans étude, il existe un risque non négligeable que les travaux engagés ne soient pas adéquats. Cette étude permettra d'avoir une vue d'ensemble sur les travaux à effectuer. Lorsque le préavis sera présenté, le Conseil communal ne sera pas obligé d'accepter tous les travaux.

- **Le préavis n° 05/2025** : Auberge Communale - assainissement énergétique - demande de crédit d'étude de CHF 110'000.- TTC **est accepté à la majorité.**

Acceptent : 37 Refusent : 5 Abstentions : 12

6. Préavis n° 06/2025 : Réponse à la motion déposée le 19 février 2024 par Mmes Véronique Blanc et Daniela Roux : Règlement communal des subventions aux parents plaçant leurs enfants dans les structures de garderie privée

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

M. Mathieu Roulet donne lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. Thierry Oppikofer donne lecture des conclusions du rapport de la COFIN

Amendement de la COFIN mis au vote

Article 4 Montant de la subvention

- 1 Le montant de la subvention dépend des revenus déterminants de la famille. Il correspond à la réduction accordée par l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) aux familles ayant une situation identique, selon la grille des revenus déterminants de l'EFAJE.
- 2 Lorsque le coût à la journée d'une garderie conventionnée est moins élevé que celui de l'EFAJE, la différence entre ces deux coûts est déduite de la subvention.
- 3 Les sociétés conventionnées déduisent le montant de la subvention dans la facture adressée aux familles, et refacturent ce même montant à la Commune du Mont-sur-Lausanne.
- 4 En aucun cas, la Commune n'est responsable du paiement des factures établies par les sociétés conventionnées aux parents.

- **L'amendement est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.**
- **Le préavis n° 06/2025** Réponse à la motion déposée le 19 février 2024 par Mmes Véronique Blanc et Daniela Roux : Règlement communal des subventions aux parents plaçant leurs enfants dans les structures de garderie privée est **accepté tel qu'amendé à l'unanimité.**

7. Postulat Fabio Cappelletti (Indépendant de droite) « Un réseau d'accueil de jour indépendant pour Le Mont »

Le postulat est disponible sur le site internet communal.

- L'entrée en matière du postulat est mise au vote et est acceptée à l'unanimité moins quatre abstentions.

M. Nicolas Mojon, membre de la COGEST, informe que dans les deux derniers rapports de gestion un petit chapitre est dédié à l'EFAJE. Il y est précisé que le sujet doit être abordé et travaillé, ce à quoi la Municipalité a répondu qu'elle y travaillait. Il espère donc que c'est bien le cas et qu'elle n'a pas attendu ce postulat pour s'en charger.

M. Karim Mazouni relève une redondance avec ce postulat s'il est effectivement indiqué dans le rapport de gestion que le sujet est déjà abordé et travaillé par la Municipalité.

M. Jean-Marie Urfer, municipal Education, culture et proximité, informe que la Municipalité a mandaté une étude pour connaître les possibilités d'évolution du réseau d'accueil. Plusieurs pistes seraient possibles. Ce postulat demande d'aller plus loin que les informations actuellement en possession de la Municipalité.

Mme Véronique Blanc remercie M. Fabio Cappelletti d'avoir déposé ce postulat. La commission ad hoc a reçu l'information qu'il faudra attendre la fin de l'étude pour avoir des réponses concrètes. Elle soutient donc ce postulat permettant d'aller de l'avant.

- **Le renvoi du postulat « Un réseau d'accueil de jour indépendant pour Le Mont » à la Municipalité pour étude est accepté à l'unanimité moins quatre abstentions.**

8. Postulat Nicolas Dupuis (UDC et indépendants de droite) « Zone 30 Martines, un échec programmé »

Le postulat est disponible sur le site internet communal.

M. Nicolas Dupuis revient sur la lecture du courrier de l'Association en Martines et précise qu'il ne demande pas de supprimer la zone 30. Mais il constate que sa mise en œuvre ne fonctionne pas à certains endroits. La zone 30 est justifiée dans les environs de l'école, mais il faut redimensionner la zone, remettre l'indication « Riverains autorisés » dans les quartiers qui l'étaient avant, laisser les aménagements actuels pour ne se concentrer que sur les points dangereux.

M. Karim Mazouni relève que la Municipalité a fait un effort pour modifier cette zone 30. Ce postulat n'arrive pas au bon moment puisque les résultats des aménagements provisoires seront présentés ultérieurement.

M. Nicolas Dupuis estime au contraire qu'il s'agit du bon moment pour avoir une réflexion concernant les aménagements provisoires qui pourraient devenir définitifs s'ils s'avéraient efficaces pour baisser la vitesse, ce qui engendra des coûts supplémentaires.

- L'entrée en matière du postulat est mise au vote et est acceptée à la majorité.

Acceptent : 27 Refusent : 17 Abstentions : 11

Mme Natalie Betscha demande comment on peut présager d'un échec programmé alors que les aménagements provisoires – qui n'ont pas encore tous été installés - ne seront définitifs ou pas que d'ici une année. Cette zone 30 montre des résultats positifs qu'il faut prendre en compte. Elle félicite la Municipalité car, comme habitante de la route de Coppoz, elle constate clairement une différence depuis les changements.

M. Mathieu Roulet est également content de l'installation des nouveaux aménagements. Des études scientifiques sérieuses démontrent que le 30 km/h réduit le bruit et les accidents de 50%.

M. François Bezençon déclare ses intérêts car il habite le chemin de la Valleyre qui ne fait pas partie de la zone 30. L'installation des gendarmes couchés aux chemins des Martines et du Saux sont tellement dissuasifs qu'ils obligent les automobilistes à passer par des itinéraires alternatifs dont le chemin de la Valleyre qui est dépourvu de ce type d'aménagement. L'entreprise Transport handicap Vaud, par exemple, utilise dorénavant ce tronçon probablement pour le confort de ses patients.

M. Christophe Blanc soutient ce postulat car la Municipalité aura de toute manière une année pour y répondre. Cependant, il relève que, dans les zones 30 du Mont, les passages pour piétons ont été supprimés alors qu'à Lausanne, à beaucoup d'endroits, ils y sont toujours.

Mme Yolanda Müller Chabloz explique qu'au niveau cantonal, il n'est pas possible d'appliquer la zone 30 de manière arbitraire. A noter que les zones 30 sont les solutions les moins chères pour abaisser le bruit. La différence des passages piétons entre Lausanne et le Mont est certainement due à la densité de la population empruntant lesdits passages qui n'est pas du tout la même. Elle serait favorable à une adaptation de ces critères très restrictifs et pas forcément justifiés, mais pour le moment c'est comme ça qu'ils sont appliqués.

M. Olivier Balmer constate également que le chemin du Chêne subit plutôt des effets négatifs. La vitesse a baissé mais le trafic a augmenté. Les restrictions, quelles qu'elles soient, créent souvent un clivage entre ceux qui les perçoivent comme une restriction de leur liberté et ceux qui y voient un bénéfice pour la population. Il comprend la nécessité de faire le point sur les effets de l'introduction d'une zone 30 mais le dépôt de ce postulat est prématuré malgré le fait que la Municipalité a un délai d'une année pour y répondre.

M. Barry Lopez, parce qu'il est plus pertinent de laisser du temps à la Municipalité pour suivre l'évolution de la mise en place des aménagements provisoires, demande à M. Nicolas Dupuis s'il est possible qu'il transforme son postulat en interpellation, afin de rendre le processus de réponse moins lourd et plus rapide.

M. Nicolas Dupuis estime qu'il faut trouver un équilibre pour ne pas revenir dans une année avec des coûts supplémentaires parce que l'on se sera rendu compte que cela ne fonctionne toujours pas, malgré les aménagements provisoires. Il ne faut pas seulement prendre en compte les habitants contents de cette zone 30 mais également ceux qui ne le sont pas.

- **M. François Bezençon** demande le vote à bulletins secrets. La condition pour qu'un minimum de 13 personnes y soient favorables n'est pas remplie.
- **Le renvoi du postulat « Zone 30 Martines, un échec programmé » à la Municipalité pour étude est refusé à la majorité.**

Acceptent : 16 Refusent : 34 Abstentions : 5

9. Interpellation Barry Lopez (AM) « Le Mont, le centre de la durabilité ? »

M. Barry Lopez revient sur quelques points figurant dans son interpellation se trouvant sur le site internet de communal.

Mme Yolanda Müller Chabloz informe que l'ascenseur à vélos n'est pas un projet novateur. En termes de mobilité, il n'y a pas besoin de tout réinventer. Il faut laisser la Municipalité mettre en place quelque chose qui fonctionne.

M. Barry Lopez précise qu'il n'a pas d'innovation à présenter. Il a simplement donné quelques exemples dans son interpellation. Il suggère cette mise au concours pour donner la parole à des universitaires, des ingénieurs et des personnes sans formation également, qui pourraient laisser libre cours à leur imagination pour développer des solutions innovantes en matière de mobilité. L'idée étant de sortir un peu des sentiers battus.

M. Olivier Balmer soutient cette interpellation car il est séduit par cette idée d'une mise au concours.

Mme Antoinette Emery estime qu'il est important d'avoir une réflexion sur l'état actuel de la mobilité dans la commune avant d'amener de nouvelles initiatives, et de réfléchir plutôt à des solutions pérennes pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes afin de limiter les accidents. Pour rappel, depuis 2021, il a

été demandé à plusieurs reprises que soit élaboré un plan de mobilité. Or, jusqu'à aujourd'hui, rien de concret n'a été présenté.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance du Conseil communal.

10. Interpellation Barry Lopez (AM) « Quid de la sécurité ? »

M. Barry Lopez revient sur quelques points figurant dans son interpellation se trouvant sur le site internet de communal.

Mme Véronique Zwald, concernant la vidéosurveillance, n'aimerait pas que la commune du Mont-sur-Lausanne ressemble à la ville de Nice en France.

M. Jean-Marie Urfer, municipal Education, culture et proximité, répond immédiatement à l'interpellation.

- La réponse détaillée se trouve sur le site internet, en annexe du procès-verbal.

Aucune résolution n'est déposée.

11. Interpellation Brigitte Besson (MC) « Le Mont et ses antennes 5G »

Mme Brigitte Besson revient sur quelques points figurant dans son interpellation se trouvant sur le site internet de communal.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance du Conseil communal.

12. Interpellation Kate Muddiman Frey (MC) « Politique foncière et stratégie d'acquisition immobilière »

Mme Kate Frey donne lecture de son interpellation se trouvant sur le site internet communal.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, y répondra lors de la prochaine séance du Conseil communal.

13. Communication de la Municipalité

Ci-dessous, quelques compléments d'informations en plus des communications figurant sur le site internet communal.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, annonce la mise à l'enquête du prolongement de la ligne TL 18 qui aura lieu du 14 mai au 12 juin 2025. Le dossier est consultable à l'accueil de l'Administration communale et sur le site internet. Deux permanences sont proposées dans la salle du Conseil communal pour répondre aux questions de la population et des riverains : lundi 19 mai de 17h à 19h, et le lundi 26 mai de 14h à 16h.

M. Jean-Marie Urfer annonce que les membres du Conseil ont normalement reçu leur invitation pour l'inauguration officielle du collège du Mottier B et de sa nouvelle aula pour le vendredi 13 juin 2025. Les portes ouvertes au public se feront le lendemain, samedi 14 juin dès 10h jusqu'à l'après-midi. Un premier spectacle aura lieu le soir-même : Charrette ! de Simon Romang.

14. Communication du Président et du Bureau

Le Président annonce la demande de création d'une commission consultative afin d'étudier les statuts proposés pour la création d'une « Association intercommunale de gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy – AGEV » qui regroupera les 16 communes de la CISTEP.

➤ **Convocation** : 19.06.2025 – 19h00 – salle du Conseil communal

15. Retours sur la consultation de l'Avant-projet de révision de la Loi sur les communes

Un groupe de travail émanant du Conseil communal, la COFIN et la CCRI ont été sollicités pour répondre à la mise en consultation de l'avant-projet de la nouvelle loi sur les communes.

M. Philippe Hayward donne lecture du rapport du groupe de travail chargé d'étudier cet avant-projet.⁴

16. Propositions individuelles et divers

Mme Natalie Betscha informe que plusieurs riverains du chemin des Falaises s'inquiètent du prochain Mont'Ain Festival organisé par le Collectif 52 car l'année passée certains festivaliers, utilisant ce chemin pour redescendre, ont causé des dégâts à la propriété (urines contre les maisons, gobelets jetés dans les jardins). Peut-être pourraient-ils dorénavant partir en direction de la route du Jorat ?

M. Jean-Marie Urfer, municipal Education, culture et proximité, indique que le collectif collabore avec la Commune à ce sujet et qu'une des solutions proposées est de diriger les festivaliers vers un chemin se trouvant dans la forêt.

Mme Natacha Horton, qui se fait porte-parole pour une partie des habitants des Planches, souhaite savoir où sera précisément placé l'arrêt de ligne TL 54, dans les deux sens ?

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, précise que cet arrêt ne sera pas des deux côtés de la route. Il sera en partie sur le chemin des Planches et en partie le long du Chalet à Gobet dans le sens de la montée. Les riverains les plus proches recevront prochainement une information afin de leur présenter le projet. Une communication suivra ensuite auprès des habitants des Planches durant le mois de juin.

Mme Natacha Horton souhaite connaître la capacité de l'aula du collège du Mottier B.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, répond entre 250 et 280 personnes selon la configuration des événements.

M. Nicolas Dupuis revient sur des propos laissant entendre que les sources utilisées dans son postulat concernant les zones 30 ne sont pas sérieuses et invite l'Assemblée à prendre connaissance du rapport du TCS sur le sujet.

M. Thierry Oppikofer souhaite avoir des informations concernant les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable se trouvant sur la route de la Blécherette - qui ont normalement déjà été effectués en 2024.

⁴ En annexe du procès-verbal, sur le site internet communal

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, informe qu'il y a eu des problèmes avec le suivi du chantier et que la route a été endommagée. Les délais concernant ces travaux seront communiqués sur le site internet communal.

Mme Antoinette Emery demande s'il est possible de remettre une couche de peinture sur la bande cyclable montant aux Planches car elle a disparu.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, répond que cette bande cyclable était provisoire compte-tenu de la largeur de la route, et qu'ils n'ont pour le moment pas d'autorisation pour la remettre.

Mme Anne-Sophie Hamoir demande s'il y aura des communications sur le site internet communal au sujet de la brochure du Canton concernant les points de rencontre d'urgence (PRU) en cas d'événement majeur ou de situation d'urgence.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, confirme deux points de rencontre : Maison de paroisse et une salle située au Rionzi. Une communication suivra cet été pour la population montaine.

M. Fernand Henny revient sur l'abandon du projet d'agrandissement du Collège des Martines et sur les CHF 148'525.- perdus en frais d'études avant de se rendre compte que le collège ne pouvait pas être rehaussé. L'architecte qui a fait ces plans ne peut-il pas être tenu en partie responsable de ce résultat ?

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, répond que le projet reste possible mais il demande des modifications pour rendre le rehaussement du collège réalisable. Pour ce faire, les études déjà faites seront réutilisées afin de trouver d'autres solutions.

Mme Véronique Zwald demande s'il ne serait pas possible d'agrandir la terrasse du Mont Bistrot jusqu'au Mont Local lorsque ce dernier est fermé ?

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, précise que cela n'est malheureusement pas possible pour le moment, chaque local ayant sa propre licence d'utilisation distincte.

Contre-appel : Barry Lopez, Solomandimby Marguerat, Barbara Rochat, Claudine Testaz.

Absent : Rafael Fernandez.

Le Président lève la séance à 22h35.

La prochaine séance aura lieu le lundi 23 juin 2025 à 19h00 à la salle du Conseil communal.

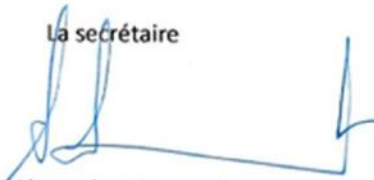
Le Mont-sur-Lausanne, le 19 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Olivier Maggioni



La secrétaire

Alexandra Magnenat

Annexes⁵ : Courrier AEM (Association En Martines)
Courrier Société de pétanque du Mont-sur-Lausanne
Démission de Christophe Blanc de la Commission des pétitions
Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Quid de la sécurité »
Rapport GT sur l'avant-projet de révision de la Loi sur les communes

⁵ En annexe du procès-verbal se trouvant sur le site internet communal